

Avis public



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2022, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO RCA22-30112

« Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037). »

PRENEZ AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 23 décembre 2022

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj, notaire

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles